

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 2 octobre 2020

Date d'affichage : 2 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le six octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Sébastien CARMET - Annabelle MORILLAS - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Séverine CAPOGNA - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE.

Absents, excusés : Anne-Lise TOSI - Virginie TARDY - Sébastien RUAZ

Procurations : Anne-Lise TOSI à Jérôme GUILLOUD, Sébastien RUAZ à Pierre FERRIER.

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2020

Lecture est faite par le Maire

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A LA CERTIFICATION PEFC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2021, au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. La certification PEFC permet également de prétendre à des subventions pour aider à financer des travaux sylvicoles en forêt communale.

Le Conseil Municipal décide donc de renouveler, pour les années 2021 à 2025, l'adhésion à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière.

Voté à l'unanimité

APPROBATION D'UN PROJET DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU BT ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE PAR LE SDED

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande en 2019, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour alimenter la construction de M. Patrick COUGOUREUX, à partir du poste VILLAGE ST MICHEL

Dépense prévisionnelle HT	15 479,96 €
<i>Dont frais de gestion : 737,14 €</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	13 668,71 €
Participation communale	1 811,25 €

Le Conseil municipal accepte le projet de raccordement, prend à sa charge la prt communale et en demandera le remboursement au propriétaire.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS MARIE

Le propriétaire du Lotissement Le Clos Marie demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement. La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera par acte authentique.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la commune, mais la voirie a été réalisée au 3^{ème} trimestre 2020, conformément au cahier des charges.

Il s'agirait donc, au vu de la demande du propriétaire, d'une cession amiable gratuite de la voirie d'un linéaire de 116 mètres, composés des parcelles C 322, C 333 et C 317 et de les intégrer dans le domaine public communal.

Il est rappelé que les autres équipements du lotissement (réseau d'assainissement, éclairage public et pompe de relevage) sont de la compétence de Valence Romans Agglo, qui seule peut donner son accord au transfert de propriété sur ces équipements.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTMIRAL POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN AGENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Considérant qu'au regard du besoin en personnel formulé par la commune de Montmiral, Monsieur le Maire expose qu'un fonctionnaire titulaire est mis à disposition de la commune de Montmiral, à compter du 11 septembre jusqu'au 17 octobre 2020, pour y exercer à temps non complet à raison de 4 heures par semaine les fonctions de secrétaire de mairie/agent d'accueil à l'agence postale.

En application de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, la mise à disposition donne lieu à remboursement. La commune de Montmiral se verra donc tenue de rembourser les rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire.

Voté à l'unanimité (-1 élu pour cause de conflit d'intérêt – son épouse est concernée par l'objet de la décision)

FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Considérant que conformément à la loi, une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction est consacrée chaque année à la formation des élus, soit la somme de 340 € inscrite au BP 2020 (compte 6535).

Monsieur le Maire rappelle également que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu peut bénéficier de congés de formation.

Enfin, alors que les organismes de formations doivent être agréés, les élus locaux peuvent mobiliser leur DIF élus (crédit d'heures de 20 heures par an). Il est d'ailleurs proposé d'organiser des formations pour les élus Saint Michelois dès cette année.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Suivi du budget
- Repas des anciens et colis 2020
- Agglo (espace élu, suite du conseil communautaire, réunion de travail du 3 octobre, commissions)
- Formalisation d'une convention de mise à disposition de la Salle des 5 tilleuls pour l'Amicale Laïque des Collines
- Problématique des maisons isolées sans raccordement à l'eau potable
- Broyage de la piste forestière en limite St Michel/Le Chalon
- Eglise (travaux et chauffage)
- Dispositif de subvention du SDED
- Plainte de Saint Michelois sur la vitesse entre St Michel et Geysans
- Proposition de candidature pour la Commission départementale de coopération intercommunale
- Informations du panneau lumineux sur téléphone, ordinateur et tablette
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.